

## AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER

-----

### COMMUNE DE CAULNES

-----

## DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

sur le projet de nouveau parcellaire et de travaux connexes  
de l'aménagement foncier agricole et forestier  
sur la commune de CAULNES

### Bordereau des pièces

- 1° Les plans d'aménagement foncier agricole et forestier (plans du projet de nouveau parcellaire et plans des travaux connexes) comportant l'indication des limites, de la contenance et de la numérotation cadastrale des nouvelles parcelles dont l'attribution est envisagée, la désignation des chemins, routes et lieux-dits, l'identité des propriétaires et, le cas échéant, l'identification des emprises des boisements linéaires, haies et plantations d'alignement en application du 6° de l'article L.123-8 du Code Rural et de la Pêche Maritime et autres structures paysagères ;
- 2° Un tableau comparatif de la valeur des nouvelles parcelles à attribuer à chaque propriétaire avec celle des terrains qui lui appartiennent ;
- 3° Un mémoire justificatif des échanges proposés précisant les conditions et dates de prise de possession des parcelles aménagées et de la conformité du projet aux prescriptions de l'arrêté préfectoral ;
- 4° L'indication du maître d'ouvrage des travaux connexes et le programme de ces travaux ;
- 5° L'étude d'aménagement foncier en lien avec la déviation de la RD 766 - Commune de CAULNES ;
- 6° L'étude d'impact de l'aménagement foncier en lien avec la déviation de la RD 766 - Commune de CAULNES, ainsi que son résumé non technique ;
- 7° L'avis de l'Autorité environnementale ;
- 8° Une note de présentation du projet d'aménagement foncier ;
- 9° La mention des textes qui régissent l'enquête publique ;
- 10° Le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale ;